



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

La diversité des situations des SUAD dans les départements français

A. Sournac

Résumé

L'objectif des SUAD: information, formation, action en vue d'un développement global, est perçu, vécu de façon bien différente selon les départements. L'exemple du Var, celui de l'Ardèche, en donnent un aperçu.

La structure : un SUAD, un CDDA et des groupes de base (CETA, GVA, CUMA), est adaptée aux réalités propres à chaque région et à chaque étape du processus de développement.

Le SUAD, proche de l'exploitation, se trouve à la croisée des actions et peut, de ce fait, jouer un rôle déterminant d'organisation, de concertation.

Abstract

The role of the SUADs in Agricultural Development - The aim of the SUADs : information, training, action towards all-round development is seen and experienced in different ways in the different departments : an idea of these differences can be obtained from the examples of the Var and the Ardèche departments.

The structure : a SUAD, a CDDA and smaller units (CETA, GVA, CUMA) is adapted to the specific factors in each department and to each stage of the development process.

The SUAD, which is close to the farm, is at the hub of activity and can thus play a decisive rôle in organisation and concertation.

Citer ce document / Cite this document :

Sournac A. La diversité des situations des SUAD dans les départements français. In: Économie rurale. N°99-100, 1974. Le développement agricole en France. pp. 61-63;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1974.2274>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1974_num_99_1_2274

Fichier pdf généré le 26/03/2019

La diversité des situations des Suad dans les départements Français

PAR ANDRE SOURNAC
Chef du SUAD de l'Aveyron

L'objectif des SUAD(1) : information, formation, action en vue d'un développement global, est perçu, vécu de façon bien différente selon les départements. L'exemple du Var, celui de l'Ardèche, en donnent un aperçu(2).

La structure : un SUAD, un CDDA et des groupes de base (CETA, GVA, CUMA)(1), est adaptée aux réalités

propres à chaque région et à chaque étape du processus de développement.

Le SUAD, proche de l'exploitation, se trouve à la croisée des actions et peut, de ce fait, jouer un rôle déterminant d'organisation, de concertation.

The rôle of the SUADs in Agricultural Development

The aim of the SUADs(1) : information, training, action towards all-round development is seen and experienced in different ways in the different departments : an idea of these differences can be obtained from the examples of the Var and the Ardèche departments.

The structure : a SUAD, a CDDA and smaller units

(CETA, GVA, CUMA)(1) is adapted to the specific factors in each department and to each stage of the development process.

The SUAD, which is close to the farm, is at the hub of activity and can thus play a decisive rôle in organisation and concertation.

Quelle place occupent les SUAD dans les départements français ?

L'objectif est identique, les façons de le concevoir et de le vivre sont diverses.

Dans chaque département, le développement représente une certaine structure : un SUAD, un CDDA et des groupes de base (CETA, GVA, CUMA) (1). Cette construction a des aspects variés : elle s'adapte aux réalités propres à chaque région, et au processus de développement.

En effet, l'information donnée à l'agriculteur le pousse à réaliser des actions qui transforment son exploitation et son environnement en les déstructurant ; de nouvelles structures sont alors nécessaires et il est normal que les services de développement s'adaptent en permanence à ces changements.

Deux exemples :

— L'un, le Var, situe le développement comme la réponse à un projet départemental commun, dont le SUAD est un des instruments d'harmonisation et d'action : c'est la recherche d'un plan élaboré par toutes les organisations, accepté par les agriculteurs et mis en œuvre collectivement (2).

— L'autre, l'Ardèche, a une démarche apparemment moins globale. Le développement part des potentialités locales et des groupes locaux, en vue d'arriver à la synthèse départementale : le SUAD met ses moyens à la disposition des groupes de base (2).

Ces deux exemples sont cependant caractéristiques de la façon dont la plupart des départements comprennent le développement agricole. Le développement a besoin d'objectifs, et donc d'un plan qui, pour s'élaborer

et se réaliser, doit mettre en œuvre le maximum d'interdépendance et de complémentarité.

Le développement repose aussi sur des groupes locaux, avec des conseillers chargés de faire passer l'information et d'atteindre les objectifs de ces groupes.

L'exemple du Var montre également que l'agriculture ne peut seule apporter les solutions pour l'avenir et qu'il est nécessaire de travailler avec tous les autres milieux socio-professionnels.

Enfin tous les départements de France sont en recherche à l'image du Var et de l'Ardèche. Les problèmes à résoudre pour que les agriculteurs se développent, sont en effet loin d'être résolus. Quelques uns sont liés aux structures ou à l'action des services de développement.

Dans une société en perpétuelle mutation, où les agriculteurs comme les autres hommes doivent trouver leur plein épanouissement, quel peut être le rôle du SUAD ?

QUELQUES QUESTIONS NON LIMITATIVES SUR LA PLACE DU SUAD ET SES RELATIONS

La place du SUAD est très variable d'un département à l'autre. Cependant, il convient d'étudier d'une façon générale quelle peut être l'efficacité de ces structures, et quels choix président à leur organisation.

(1) SUAD = Service d'utilité agricole et de développement ; GVA = groupement de vulgarisation agricole ; CETA = Centre d'étude technique agricole ; CUMA = coopérative d'utilisation de matériel agricole.

(2) M. POPON, directeur du SUAD de l'Ardèche, M. PREIRE, agriculteur et M. EMERAT, directeur du SUAD du Var, ont présenté à Dijon, à la Session de la SFER, le processus du développement dans leur département et le rôle du SUAD.

Structures et liaisons.

Les problèmes auxquels un service de développement doit répondre, sont d'une complexité croissante ; ils entraînent une diversification des tâches et des groupes, mais aussi une action très forte de coordination (coopération). Le développement ne peut être que le résultat de l'effort commun des hommes et des organismes...

Pourquoi maintenir une telle multiplicité des structures, qui alourdit et compromet parfois le développement ? Un exemple : le SUAD et l'EDE. La même année, en 1966, sortent le décret sur le développement et la loi sur l'élevage. Tous deux prévoient pour le SUAD et l'EDE une mission de coordination, mais des ressources et une gestion différente. Comment éviter, dans un département d'élevage, certaines difficultés ? Pourquoi ce cloisonnement ?

Il faut, comme l'indique le projet du Var, des structures d'harmonisation entre les organismes : s'agit-il des groupements qui réalisent, ou les décideurs de la politique départementale ? Beaucoup de départements sentent la nécessité de ces structures, à la fois plus larges et moins formelles que le Conseil de direction du SUAD, pour confronter les points de vue et débloquer les situations difficiles.

La même nécessité existe à l'échelon de la petite région avec l'avantage de pouvoir faire, à ce niveau, participer les représentants des groupes de base. Mais la petite région a-t-elle une réelle responsabilité ? Si le SUAD met ses conseillers directement à la disposition des groupes de base, quel sera le pouvoir de la petite région ?

Si on estime que le développement est propulsé par des innovations dont le plus grand nombre viennent de la recherche et de l'industrie, quelles structures et quelle liaisons sont à privilégier ? Instituts, CETA, fermes expérimentales, SEI, spécialistes ?

Aux Etats-Unis le développement est relié à l'Université. En France les relations sont épisodiques ou inexistantes. Pourtant l'université et l'agriculture ont leurs propres valeurs qui sont complémentaires. Ne pourrait-on envisager une meilleure synthèse, au moment où l'agriculture se préoccupe plus que jamais de formation permanente et où l'université recherche de nouveaux modèles de civilisation ?

Structures et orientations.

Le développement est déterminé par des orientations valables pour l'avenir, suffisamment motivantes pour que les agriculteurs et leurs organisations les considèrent comme bonnes et s'engagent dans ces directions.

Peut-on examiner les structures sans connaître les politiques ? Les politiques se matérialisent par des objectifs, des structures, des moyens et une méthodologie active.

La première question d'un SUAD est : que veut-on faire ? Qui prendra les décisions qui vont engager l'avenir, qui coordonne, qui réalise, qui contrôle ?

Peut-on parler du développement et de la place du SUAD, sans parler de politique agricole ? Pour quelles politiques ces services vont travailler ? Pour celle des

organisations professionnelles ? Mais si elles ne s'entendent pas et si leur politique n'est pas celle des pouvoirs publics ? Et comment, avec des conseillers appartenant à des structures diverses, faire un réseau efficace pour un développement global qui exige une bonne cohérence des politiques ?

Faut-il aider les agriculteurs, peu nombreux, qui acceptent de payer cher le service rendu, ou faut-il répondre aux besoins d'un plus grand nombre ? La volonté des organisations à vocation générale (Chambre d'Agriculture, syndicalisme, est bien d'aider le maximum d'agriculteurs ; mais devant les difficultés financières, on risque de s'orienter de plus en plus vers la première option (3).

Faut-il mettre des conseillers à la disposition des groupements de producteurs, de la coopération, du syndicalisme ? Devons-nous avoir des conseillers spécialistes, ou des conseillers d'exploitation et des animateurs ?

Comment à la fois aider les jeunes, les exploitants, les groupes de pointe, les agriculteurs modernes et les agriculteurs moins évolués, l'aménagement rural et l'organisation économique ? Est-ce compatible avec un travail en profondeur qui exige le développement des hommes et de leurs entreprises ?

LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

Le support de l'action des SUAD est, (et sera vraisemblablement longtemps encore), le progrès technique ; mais il ne peut être dissocié des contraintes économiques et sociales, et il doit se traduire par un progrès économique et social.

Il y a une pédagogie du développement qui ne saurait être escamotée : cette *constante* du développement est présente dans toutes les situations.

Elle fait appel à une nouveauté qui peut être technique ou technologique, ou économique ou sociale, ou tout cela en même temps. Pour être propagée, cette nouveauté a besoin d'un milieu réceptif et d'exemples sur le terrain d'où l'intérêt de l'information qui s'appuie sur les réalisations faites par des pionniers et de la formation intégrée à l'action. Le passage des premières réalisations individuelles à la diffusion généralisée se fera d'autant mieux qu'il y aura des groupes d'agriculteurs et des équipes de techniciens dynamiques.

Il est indispensable de situer ce progrès dans le contexte des exploitations et de la région, avec des chiffres simples, des prix et des revenus. La réalisation entreprise amènera à se poser d'autres questions, car elle modifiera les structures de production, de commercialisation et aussi de pensée ; le processus se poursuivra.

La révolution actuelle de l'ensilage progresse très vite dans certaines régions de France, elle modifie toutes les données préalablement établies : potentialités, systèmes de production et résultats.

(3) Les types de conseillers demandés par les 2 options ne sont pas les mêmes. Il serait intéressant de voir à ce sujet le profil des Conseillers actuellement recrutés en France.

Dans toute évolution, trois fonctions sont indissociables du développement :

- *l'information* (recherche et diffusion),
- *la formation* (aux décisions, au travail en groupe, au perfectionnement technique, aux problèmes économiques),
- *et l'action* (individuelle et collective).

DEVELOPPEMENT : RESULTAT D'UN ENSEMBLE DE FORCES

Le développement est le *résultat d'un ensemble de forces* qui s'exercent verticalement et horizontalement.

Le SUAD est à la croisée des actions car il est proche de l'agriculteur et de son exploitation, située au centre de ce rapport de forces. Il est, sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture et du Syndicalisme, chargé d'une mission d'information et d'action pour aider les agriculteurs à mieux se situer au milieu de ce contexte économique et social.

Les *actions horizontales* touchent l'information et la formation générale, le conseil de synthèse chez l'agriculteur, l'animation locale, la concertation au niveau de la petite région, du département ou de la grande région. Elles sont une priorité des services de développement.

Les *actions verticales* s'intéressent à une production, à un produit, à une technique. Elles sont le plus souvent animées par des organismes spécialisés et des spécialistes. Ces actions sont nécessaires et plus facilement maîtrisables que les premières. Des organismes économiques privés ou professionnels les prennent en charge, car il y voient une bonne rentabilité à court terme.

Elles serviront le développement si les agriculteurs bien informés savent utiliser ces canaux spécialisés et ces techniques, sans se laisser dominer.

L'ORGANISATION DES ACTIONS GLOBALES DE DEVELOPPEMENT

Les actions horizontales sont-elles organisables selon des paramètres logiques ? Les SUAD peuvent-ils prévoir ces actions, les contrôler ? Avec quelques nuances et moyennant certaines conditions, on peut répondre affirmativement.

Quelles sont ces conditions ?

1. - Ne pas oublier qu'il s'agit d'hommes et d'entreprises avec des équilibres biologiques complexes.
2. - Garder une marge de souplesse pour répondre à l'imprévisible et à l'irrationnel.
3. - Décentraliser et regrouper les actions à l'endroit où peuvent se prendre les décisions faisant intervenir tous les partenaires du développement : au niveau de l'exploitation, du secteur, de la petite région prise comme pôle de développement et d'animation. Les agriculteurs, responsables de ces actions, décident.
4. - Utiliser toutes les possibilités des hommes, des groupes, des techniques et des organismes. Dans un ensemble cohérent, il faut à la fois maîtriser les tech-

niques, connaître les références économiques et les moyens, en groupes de techniciens et groupes d'agriculteurs. Il est nécessaire d'être relié aux besoins du marché par les organismes, en particulier coopératifs, qui peuvent jouer un rôle.

5. - Faire de la prévision technique, économique, le moyen le plus opérationnel.

6. - Etablir un système de contrôle, relativement léger, des résultats interorganismes.

CONCLUSIONS LA PLACE DES CONSEILLERS ET DES SERVICES DE DEVELOPPEMENT DANS L'AGRICULTURE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

De plus en plus, l'agriculture devient industrielle. Les investissements très lourds, particulièrement en production animale, ne sont possibles que si des méthodes d'études prévisionnelles et de contrôle sont utilisées, aussi bien dans l'exploitation que dans ses relations avec les marchés de produits et des capitaux : programmes techniques et économiques, plans de développement, d'investissement et de financement, besoins familiaux, budget prévisionnel, trésorerie, planning et organisation de la commercialisation, suivi technique dans la phase de réalisation, contrôles comptables, budgétaires, financiers.

Tout cela est nécessaire et peut être envisagé dans un conseil global et opérationnel.

Il ne s'agit pas, pour tous les agents de développement, de passer les uns après les autres chez l'agriculteur, en racontant des choses différentes car souvent trop sectorisées, fragmentaires. L'agriculteur ne s'y reconnaît pas et les services sont dévalorisés.

La place nouvelle, pour le SUAD et pour tous ceux qui distribuent des conseils, c'est d'étudier ensemble et de suivre ensemble, en se complétant, un projet conforme aux désirs et aux décisions de l'agriculteur et des organismes agricoles :

— *le SUAD*, comme responsable du programme départemental et de sa décentralisation, en équipe avec l'EDE, les organismes de gestion, les groupes de base et les organismes départementaux ;

— *le conseiller local*, comme responsable des programmes d'exploitation, en équipe avec tous les techniciens qui sont en relation avec les agriculteurs locaux. Cette tâche passionnante peut être organisée et planifiée, son contrôle est facile.

La *prévision* et la *coopération* sont les mots clefs du développement dans une période où l'économie et la société se transforment rapidement. Comme la conduite d'une voiture la nuit sur une route difficile, il est bon d'avoir étudié ensemble l'itinéraire avant le départ pour connaître les difficultés.

Ainsi la prévision et la coopération permettent de répondre aux désirs du maximum d'agriculteurs qui veulent voir clair, voir loin, et entreprendre sans trop de risques.